

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Avenant n°1 au groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la ville et son C.C.A.S.

Séance du 11 février 2016

Convocation du 5 février 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le 11 février à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Pauline Schmidt par M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusé :

M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Ces formalités remplies,

Séance du 11 février 2016

OBJET : Avenant n°1 au groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la ville et son C.C.A.S.

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu la convention constitutive du groupement de commande entre la ville de Sceaux et le Centre communal d'action sociale de Sceaux (C.C.A.S.) du 20 mai 2014,

Vu le projet d'avenant n°1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 incluant une nouvelle famille d'achats «prestations d'hygiène, de sécurité et de santé au travail» à la convention constitutive du groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la ville et le C.C.A.S. de Sceaux.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1.

AUTORISE le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Murielle Lauer